



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

château de Lunéville

Question écrite n° 27820

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui rappeler les mesures que compte prendre le Gouvernement en faveur de la reconstruction du château de Lunéville gravement endommagé par un incendie récent.

Texte de la réponse

A la suite de l'incendie qui a frappé le château de Lunéville, de très gros dommages ont affecté le château, notamment la chapelle royale dont la ruine des charpentes a entraîné l'effondrement de la voûte en plâtre, de la tribune périphérique et de la plupart des colonnes qui en marquaient l'élévation intérieure. La toiture de l'escalier sud s'est également effondrée entraînant dans sa chute le garde du corps en pierres moulurées. L'essentiel du bâtiment d'habitation abritant les anciens appartements royaux a perdu sa toiture et une partie de ses planchers intérieurs. Plusieurs types de problèmes ont été pris en compte immédiatement après l'incendie : les travaux de sécurité et de sauvegarde : les travaux de sécurité ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du conseil général et la maîtrise d'oeuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, M. Pierre-Yves Caillaux. Ces travaux sont terminés. Les travaux de sauvegarde consistaient en des travaux de consolidation et de confortement des structures et mises hors d'eau provisoires par la pose d'un parapluie, l'évacuation des eaux des caves, la dépose d'éléments architecturaux, des fouilles, tri de matériaux récupérables. Ces travaux sont également terminés ; les travaux d'aménagement d'espaces pour le stockage et d'ateliers de restauration : ces travaux sont terminés et ont été réalisés dans les communs du château. Les travaux de stabilisation et de protection des décors avant restauration sont également terminés ; les travaux de restauration : un programme architectural et technique avait été commandé à l'architecte en chef avant l'incendie sur les deux escaliers nord et sud et le vestibule. Le sinistre n'a pas remis en cause l'essentiel de ce travail mais une actualisation et une réorientation de ce document se sont avérées nécessaires. Ainsi plusieurs séries d'études nouvelles sont en cours et l'achèvement ou la réactualisation d'études déjà engagées vont être rendues dans le courant du semestre. En 2004, des travaux vont déjà être engagés sur le vestibule sud dans le courant du premier semestre, et sur l'escalier sud dans le courant du second semestre. La restauration des toitures et des façades ne sera engagée qu'après la remise des études commandées en février 2004 et qui seront remises dans dix mois. Les études et les travaux intérieurs ne pourront être commandés que lorsque le programme de réutilisation sera mis au point et lorsque les études préliminaires commandées fin 2003 sur l'ensemble du site seront terminées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27820

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8340

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3478